

Conformément aux articles 15 et 17 de l'arrêté du 22 avril 1850,

ORDONNE :

La chambre de mise en accusation est composée ainsi qu'il suit :

MM. CHAPPE, capitaine d'infanterie, *président* ;  
RIGAUX, lieutenant d'artillerie, { *juges*.  
DUHAMEL, trésorier colonial,

M. De Lassalle, commis de marine, est nommé juge d'instruction près ladite cour, en remplacement du juge de paix, qui remplira les fonctions de procureur impérial.

Le présent ordre sera inséré au *Bulletin officiel* de la colonie.

Papeete, le 17 juillet 1854.

Signé : PAGE.

---

**Nº 45. — ORDRE du 17 juillet 1854 portant nomination de juges assesseurs au tribunal criminel**

LE Chef de division, Commissaire Impérial aux Iles de la Société,

ORDONNE :

MM. VILLERS, pharmacien de 2<sup>e</sup> classe,  
CHASSÉRIAUX, lieutenant d'infanterie,  
BELLAIIS, négociant à Papeete,  
LAHARRAGUE, négociant à Papeete,

sont nommés juges assesseurs au tribunal criminel.

Le présent ordre sera inséré au *Bulletin officiel* de la colonie.

Papeete, le 17 juillet 1854.

Signé : PAGE.

---

*Mouvements et mutations.*

**46. —** M. Notkiewicz (Émile-Alexandre), lieutenant en second d'artillerie de marine, a été promu à un emploi de lieutenant en premier par décret impérial du 2 novembre 1853, rendu sur la proposition du Ministre secrétaire d'État de la marine et des colonies.

---

**Nº 47. —** Par décret en date du 8 mars 1854, rendu sur le rapport du Ministre secrétaire d'État de la marine et des colonies, ont été promus :

Au grade de lieutenant de vaisseau, MM. les enseignes de vais-